



LA COMMUNE DE CHOISEY RECRUTE 2 AGENTS RECENSEURS

DANS LE CADRE DE L'OPERATION
DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

(qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025)

Missions : Sous le contrôle du coordinateur communal, l'agent recenseur se voit confier un ensemble de tâches liées à environ 200 logements à enquêter.

L'agent recenseur devra :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement et participer à la formation organisée à cet effet ;
- Effectuer la tournée de reconnaissance dans la commune : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur ;
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ;
- Suivre l'avancement de la collecte (réponses par internet + réponses papier à récupérer dans les délais impartis)
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis ;
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents .

Une formation rémunérée, obligatoire, de deux demi-journées sera organisée par l'I.N.S.E.E., et se déroulera sur la première quinzaine de janvier 2025 (dates à confirmer).

La participation à cette formation est obligatoire.

Profil :

- Être âgé de 18 ans minimum. - Permis B souhaité.
- **Disponibilité :** la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants de son secteur dans des délais très courts, et donc avoir la capacité d'effectuer des visites à différentes heures de la journée du lundi au samedi.
- **Capacité à assimiler les concepts :** l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple.
- **Capacité relationnelle :** l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.
- **Moralité, neutralité et discrétion :** l'agent recenseur ne doit en aucun cas faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.
- **Maîtrise de la procédure de recensement par internet :** l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance suffisante pour se faire. Il doit maîtriser l'usage des SMS sur téléphone portable.
- **Stabilité dans la fonction :** l'agent recenseur doit s'engager à exécuter l'ensemble des tâches pendant toute la période de collecte.
- **Ordre et méthode,** en particulier pour : la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation, la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement, l'organisation de son planning de visites, le suivi des réponses internet et papier, le classement des questionnaires papier collectés.

- **Ténacité** : l'agent recenseur devra effectuer le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser.

Rémunération : contrat de vacation rémunéré selon le nombre de bulletins d'enquête + supplément formation
Nombre de logements moyen à enquêter par agent recenseur : environ 200 logements

Renseignements complémentaires :

Mme Cécilia BERNOUX – Coordinatrice communale – 03-84-79-60-40

Pour déposer votre candidature, merci d'adresser votre lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae avant le 31 octobre 2024 à l'adresse suivante :

Madame le Maire
Maire de Choisey
21 rue d'Amont
39100 CHOISEY
ou
contact.mairie@choisey.fr